



**ERAMET**

26 Janvier 2011

**MODIFICATION DES MOYENS ALLOUES AU CONTRAT DE LIQUIDITE  
ERAMET CONTRACTE AVEC LA SOCIETE EXANE BNP PARIBAS**

Conformément aux termes du contrat de liquidité confié par la société ERAMET à la société EXANE BNP PARIBAS, les moyens suivants ont été retirés au contrat de liquidité en date du 26 janvier 2011:

- 5.000.000 Euros

Il est rappelé que lors du bilan précédant arrêté au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 45 890 Titres ERAMET
- 13 680 595 Euros